

le 20 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEES 119 Subvention avec convention à l'association Arts, Mode, Créativité, Spectacle (AMCS) (17e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Arts, Mode Créativité, Spectacles (AMCS) ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Arts, Mode Créativité, Spectacles (AMCS).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Arts Mode, Créativité, Spectacles (AMCS), domiciliée 11 rue des Epinettes à Paris 17^{ème}. (2011-DDEES-119, Dossier n° 2011- 03849, n° tiers : X03629, n° SIMPA 28781)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2011.